

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

126x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE »

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- Secours Catholique : sise 2 Bd Maréchal Leclerc
- 13090 AIX EN PROVENCE
- Nom de la Présidente : MAYER Hélène
- Numéro de SIRET : 775 666 696 02318
-

a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux.

La ville des Pennes Mirabeau est dotée d'une équipe locale de bénévoles qui composent l'antenne des Pennes Mirabeau.

Le local (municipal) est situé : 1bis Vieille route de la Gavotte 13170 LES PENNES MIRABEAU

L'objet du " Secours Catholique " : Aide à la personne dans le besoin

Les actions développées :

- . Renforcement de l'accueil
- . Colis alimentaires d'urgence
- . Aides financières (après étude de cas) – chèques services
- . Organisation de braderies destinées à s'autofinancer
- . Dons de livres et cahiers à l'occasion de la rentrée scolaire

Le Secours Catholique est un partenaire essentiel du CCAS des Pennes Mirabeau, d'ailleurs un de ses membres siège au Conseil d'Administration du CCAS.

Le dossier de subvention déposé étant complet, il a fait l'objet d'une analyse, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 700 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association " Secours Catholique " d'un montant de : 700 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL